

09 MARS 2024

Arrêté n° 61 du ..... modifiant l'arrêté n°15 du 09 mars 2023, modifié et complété, portant délégation aux contrôleurs budgétaires la compétence d'approbation des budgets des établissements publics à caractère administratif et des établissements publics assimilés.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu la loi organique n°18-15 du 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu le décret présidentiel n°23-119 du 16 mars 2023, portant nomination des membres du gouvernement ;

Vu le décret exécutif n°95-54 du 15 février 1995, fixant les attributions du ministre chargé des finances ;

Vu le décret exécutif n°11-75 du 16 février 2011, fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement des services extérieurs de la direction générale du budget ;

Vu le décret exécutif n°11-381 du 21 novembre 2011, relatif aux services du contrôle financier ;

Vu le décret exécutif n°21-62 du 08 février 2021, fixant les procédures de gestion budgétaire et comptable adaptées aux budgets des établissements publics à caractère administratif et autres organismes et établissements publics bénéficiant de dotations du budget de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu l'arrêté n°15 du 09 mars 2023, modifié et complété portant délégation aux contrôleurs budgétaires la compétence d'approbation des budgets des établissements publics à caractère administratif et des établissements publics assimilés notamment son article 3 ;

Arrête

**Article 1<sup>er</sup>** -le présent arrêté a pour objet de modifier les dispositions de l'article 3 de l'arrêté n°15 du 09 mars 2023, susvisé.

**Art .2** - les dispositions de l'article 3 de l'arrêté n°15 du 09 mars 2023, modifié et complété, susvisé, sont modifiées comme suit :

**Art.3** –« *Il est délégué aux autres contrôleurs budgétaires, la compétence d'approbation des budgets des établissements publics à caractère administratif et des établissements publics assimilés qui sont rattachés à leurs services.* »

**Art. 3** - Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du Ministère des Finances.

Fait à Alger, le ..... 09 MARS 2024

